

filtre AFC-30

A2AXP3 D R

La gamme de filtres AVEC AFC-30 est spécialement conçue pour un usage professionnel dans les secteurs chimique, pharmaceutique, pétrolier et gazier, l'agriculture, le transport de substances toxiques (ADR), etc. Ces filtres sont adaptés aux masques complets et aux appareils de protection respiratoire assistée (PAPR).

Les filtres combinés intègrent un élément filtrant plissé en fibres de verre pour éliminer aérosols solides et liquides, particules, fumées, pulvérisations, micro-organismes et autres particules dangereuses. La seconde partie comprend une couche de charbon actif imprégné de façon spécifique pour absorber les gaz et vapeurs toxiques, selon le type de filtre.

Les filtres sont entièrement fabriqués avec des filetages ronds standards conformes à la norme EN 148-1 (Rd 40x1/7") ou GOST 8762-75 (OZ 40x4 mm).

Les composants du filtre sont en plastique rigide, offrant ainsi une robustesse remarquable et une très grande résistance aux chocs et aux impacts lors de l'utilisation. Le corps de la cartouche est de couleur noire.

Certification : EN 14387+A1



Données techniques		Résistance respiratoire en Pa	
Diamètre	110 mm	à débit de 30 l/min.	
Hauteur	85 mm	EN 1)	AFC-30
Poids	340 g	260	<170
Durée de stockage	5 ans (scellé en usine)	à débit de 95 l/min.	
		EN 1)	P3D
		980	<650
Type et Classe	Efficacité du filtre à particules à débit 95 l/m		
A2 - gaz et vapeurs organiques avec point d'ébullition supérieur à 65°C	EN	AFC-30	
AX - gaz organiques avec point d'ébullition inférieur à 65°C	Chlorure de sodium NaCl (S)	99,95%	>99,95%
P3 - particules	Huile de paraffine (L)	99,95%	>99,95%
D - poussières			
R - réutilisable			

1) exigence de la norme européenne EN 14387+A1

ATTENTION! Si le filtre est utilisé en mode AX il doit être remplacé après chaque utilisation. Le filtre est à usage unique seulement!

AFC-30

filtre combiné

A2AXP3 D R

Utilisation :

Ce filtre protège contre les aérosols solides et liquides, les agents générant de la fumée, les particules radioactives, les micro-organismes, les fibres (comme l'amiante), les vapeurs d'acides organiques ou inorganiques, les hydroxydes, les solvants organiques ayant un point d'ébullition supérieur à 65°C, les gaz acides ou inorganiques, les gaz issus de la combustion de produits chimiques agricoles, les gaz lacrymogènes, irritants et autres substances toxiques telles que le benzène, le toluène, le chlorure de vinyle, le fluor, le fluorure d'hydrogène, le bromoacétone, l'acide phosphorique et ses dérivés organiques, l'acide chloroacétique, les aldéhydes, les mélanges d'acides inorganiques et de substances organiques, etc.

Durée de vie :

La durée de pénétration du filtre est testée selon les normes EN à une humidité de 70% et un débit de 30 l/min, ce qui correspond à la quantité d'air inhalée par minute par une personne effectuant un travail d'intensité moyenne. La durée approximative d'utilisation du filtre peut, dans des conditions normales, être estimée en comparant la concentration sur le lieu de travail avec la Capacité Dynamique d'Adsorption (DAC) minimale du filtre.

$$T = \frac{CDA \times 1000}{P \times C}$$

T Durée d'utilisation approximative en minutes
CDA Capacité Dynamique d'Adsorption en grammes (voir tableau) Débit d'air (consommation d'air) en l/min (en conditions normales 30 l/min)
P
C Concentration de gaz toxique en mg/l

Gaz test	Concentration de gaz test		Temps de percée en minutes Exigence EN	CDA en grammes		
	ppm	mg/l		AFC-30	AFC-30	
A2 Cyclohexane	C_6H_{12}	5000	17,5	35	39	20,475
AX Éther diméthylque	C_2H_6O	500	0,95	50	60	1,71
Isobutane	C_4H_{10}	250	6,0	50	50	9,00

STOCKAGE ET ENTRETIEN :

Les filtres sont conditionnés dans des sachets plastiques hermétiques par le fabricant. Conservez les filtres non ouverts dans un endroit propre à température stable, idéalement entre -5 et +30°C et avec une humidité relative inférieure à 80 %.

Les filtres scellés résistent également à des conditions de -30 à +50°C et HR inférieure à 95 %. La date de péremption (mois et année) est indiquée sur l'étiquette du filtre.

Ne tentez pas de régénérer les filtres. N'utilisez jamais d'air comprimé ou d'eau pressurisée pour nettoyer les filtres.

ÉLIMINATION :

Après utilisation, les filtres doivent être considérés comme des déchets spécifiques. Veillez à les éliminer selon la substance filtrée (gaz ou particules), conformément à la réglementation en vigueur sur le traitement des déchets. Si le produit doit être jeté, il faut le retirer du respirateur et le traiter comme déchet solide. Consultez les autorités locales pour connaître les conseils et lieux d'élimination.